



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 30230

### FIOUL LOURD TBTS

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

##### 1.1. Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	<b>FIOUL LOURD TBTS</b>
<b>Autres noms</b>	TBTS < 1% ; HFO (< 1% Sulfur)
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations identifiées</b>	Combustible utilisé dans les installations de combustion, les moteurs diesel..., pour la production de chaleur, d'électricité ...
---------------------------------	---

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Fournisseur</b>	TOTAL RAFFINAGE MARKETING 24, cours Michelet. 92800 PUTEAUX. FRANCE Tel: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 82 88
--------------------	--

##### Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec

<b>Point de contact</b>	HSE
<b>Adresse e-mail</b>	rm.mkefr-fds@total.com

#### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA Tél : 01 45 42 59 59  
 En France : - PARIS : Hôpital Fernand Widal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cédex 10 , Tel : 01.40.05.48.48. -  
 MARSEILLE : Hopital Salvator, 249 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel : 04.91.75.25.25. - LYON : Hopital Edouard  
 Herriot, 5 place d'Arsonval, 69437 Lyon cedex 3, Tel : 04.72.11.69.11. - NANCY : Hopital central, 29 Av du Mal De Lattre de  
 Tassigny, 54000 Nancy, Tel : 03.83.32.36.36 ou le SAMU : Tel ( 15 )

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

*Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir section 2.2.*

Toxicité aiguë par inhalation - vapeur - Catégorie 4

Version EUFR



FDS n° : 30230

## FIoul LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

Cancérogénicité - Catégorie 1B  
 Toxique pour la reproduction - Catégorie 2  
 Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2  
 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1  
 Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Catégorie 1

### DIRECTIVE 67/548/EEC ou 1999/45/EC

*Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16*

### Classification

Carc. cat. 2;R45 - Repr. cat. 3;R63 - Xn;R20 - Xn;R48/21 - R66 - N;R50-53

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon :

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008



### Mention d'avertissement

DANGER

### Mentions de danger

H350 - Peut provoquer le cancer  
 H332 - Nocif par inhalation  
 H361d - Susceptible de nuire au fœtus  
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par contact cutané  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils de prudence

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation  
 P260 - Ne pas respirer les poussières ou brouillards  
 P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis  
 P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 P331 - NE PAS faire vomir  
 P501 - Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'incinération agréée  
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

### Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

contient Fuel-oil résiduel

Version EUFR

FDS n° : 30230

## FIoul LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

### 2.3. Autres dangers

- Propriétés physico-chimiques** En présence de points chauds, risques particuliers d'inflammation ou d'explosion, dans certaines conditions lors de dégagements accidentels de vapeurs ou de fuites de produit sous pression.
- Propriétés ayant des effets pour la santé** Le contact avec le produit chaud provoque des BRULURES THERMIQUES.  
Les vapeurs ou brouillards sont irritants pour les muqueuses notamment oculaires.  
Du sulfure d'hydrogène peut s'accumuler en surface dans les réservoirs contenant ce produit et peut atteindre des concentrations potentiellement dangereuses.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélange

- Nature chimique** Combinaison complexe et variable d'hydrocarbures paraffiniques, cycliques et aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C15-C50 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150°C et 750°C. Ils peuvent contenir des dérivés soufrés et des acides organiques. Ce produit contient des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dont certains sont considérés comme cancérigènes.

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)
Fuel-oil résiduel	270-675-6	01-2119474894-22	68476-33-5	> 99	Xn;R20-48/21 Carc. cat. 2;R45 Repr. Cat. 3;R63 N;R50-53 R66	Carc. 1B (H350) Repr. 2 (H361d) Acute Tox. 4 (H332) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic chronic 1 (H410) EUH66

- Informations complémentaires** SOUFRE < 1% (ISO 8754); Du sulfure d'hydrogène peut s'accumuler en surface dans les réservoirs contenant ce produit et peut atteindre des concentrations potentiellement dangereuses  
Contient: Des additifs multifonctionnels améliorant de performance  
Note H

**Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16**  
**Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 16**

### 4. PREMIERS SECOURS

Version EUFR



FDS n° : 30230

## FIoul LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	<p>EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.</p> <p>S'il y a le moindre soupçon d'inhalation de H<sub>2</sub>S (sulfure d'hydrogène). Les secouristes doivent porter un appareil respiratoire, une ceinture et un harnais, et doivent suivre les procédures de sauvetage.</p>
<b>Contact avec les yeux</b>	<p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>Si des irritations, des troubles de la vue ou des gonflements se produisent et persistent. Demander l'avis médical d'un spécialiste.</p> <p>En cas de projection de produit chaud dans les yeux, REFROIDIR IMMEDIATEMENT ET ABONDAMMENT AVEC BEAUCOUP D'EAU, en écartant si possible les paupières, pendant 10 minutes et transporter en milieu hospitalier spécialisé.</p>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé à condition qu'il n'y ait pas adhérence à la peau. Eliminer le maximum par essuyage. Utiliser un corps gras d'origine végétale ou animale si nécessaire. Ne jamais utiliser d'essence, de kérosène ou d'autres solvants pour laver la peau contaminée. Laver la zone affectée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si une irritation cutanée, un œdème ou des rougeurs apparaissent et persistent.</p> <p>Lors de l'utilisation d'équipements à haute pression, une pénétration de produit peut avoir lieu. En cas de blessures par haute pression, consulter immédiatement un professionnel de la santé.</p> <p>Pour les brûlures thermiques mineures, refroidir la brûlure. Maintenir la zone brûlée sous l'eau froide pendant au moins cinq minutes, ou jusqu'à ce que la douleur diminue. Ne pas percer les cloques. NE PAS essayer de retirer des parties de vêtements collés à la peau brûlée, mais découper autour.</p> <p>Consulter un médecin dans tous les cas de brûlures graves. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.</p>
<b>Inhalation</b>	<p>En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et au repos.</p> <p>Commencer immédiatement la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Appeler immédiatement un médecin.</p> <p>S'il y a le moindre soupçon d'inhalation de H<sub>2</sub>S (sulfure d'hydrogène). Les secouristes doivent porter un appareil respiratoire, une ceinture et un harnais, et doivent suivre les procédures de sauvetage. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. L'apport d'oxygène peut aider. Evacuer la victime à l'air frais aussi vite que possible.</p>
<b>Ingestion</b>	<p>Ne PAS faire vomir. Ne pas donner à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.</p> <p>Consulter un médecin.</p>
<b>Protection pour les secouristes</b>	<p>ATTENTION Secouristes! - pensez à votre sécurité pendant le sauvetage!.</p> <p>Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir section 8 pour plus de détails.</p>

Version EUFR



FDS n° : 30230

## FIoul LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Contact avec les yeux</b>	Les vapeurs peuvent provoquer une irritation. Risque de brûlure (si produit chaud).
<b>Contact avec la peau</b>	Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation. Risque de brûlure (si produit chaud).
<b>Inhalation</b>	L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire. Provoque des maux de tête, de la somnolence ou d'autres lésions du système nerveux central. Risque d'intoxication sulfhydrique (H <sub>2</sub> S).
<b>Ingestion</b>	Peu ou pas de symptômes prévisibles. Au pire, des nausées et de la diarrhée peuvent survenir.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Conseils aux médecins</b>	Traiter de façon symptomatique.
------------------------------	---------------------------------

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Moyen d'extinction - pour les grands feux: Mousse (personnel formé uniquement). Brouillard d'eau (personnel formé uniquement). Moyen d'extinction - pour les petits feux: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Poudre sèche. Sable ou terre. Autres gaz inertes (selon les réglementations).
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas appliquer de jets d'eau directement sur le produit en feu. Ils pourraient occasionner des éclaboussures et propager l'incendie. L'action simultanée de mousse et d'eau sur une même surface est à proscrire (l'eau détruit la mousse).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Risque particulier</b>	Une combustion incomplète est susceptible de donner lieu à un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air, et de gaz, notamment du monoxyde de carbone. Des composés organiques et inorganiques non identifiés. Si des composés sulfurés sont présents en quantités non négligeables, les produits de combustion peuvent contenir du H <sub>2</sub> S et des SO <sub>x</sub> (oxydes de soufre) ou de l'acide sulfurique.
---------------------------	--

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.
--	---

Version EUFR



FDS n° : 30230

## FIoul LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

**Autres informations** Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Informations générales**

Sauf en cas de déversements mineurs. La faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence.

Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Lorsque la présence de quantités dangereuses de H<sub>2</sub>S autour du produit déversé est suspectée ou avérée, des mesures supplémentaires ou spéciales peuvent être justifiées, notamment des restrictions d'accès, l'utilisation d'équipements de protection spécifiques, des procédures et la formation du personnel.

Eloigner le personnel non concerné. Éviter tout contact direct avec le produit déversé. Arrêter ou contenir la fuite à la source, si ceci ne présente pas de danger.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs. Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle, voir section 8.

##### **Conseils pour les non-secouristes**

Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Équipement de protection individuelle, voir section 8.

##### **Conseils pour les secouristes**

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Utiliser un équipement de protection individuelle.

En cas de .

Petits déversements : des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement suffisants. Équipement de protection individuelle, voir section 8.

Déversements importants : une combinaison de protection complète, antistatique résistant aux produits chimiques. Gants de travail (de préférence à manchettes) assurant une résistance suffisante contre les produits chimiques. Remarques: les gants en PVA ne sont pas imperméables à l'eau, et ne conviennent pas pour une opération d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou prévisible, les gants doivent être résistants à la chaleur et isolés thermiquement.

Casque de protection. Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques, si nécessaire résistants à la chaleur.

Lunettes de sécurité et/ou visière si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles ou prévisibles.

Un demi-masque ou un masque respiratoire complet avec filtre(s) contre les vapeurs organiques (et le cas échéant pour le H<sub>2</sub>S). Si la situation ne peut être parfaitement évaluée, ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Version EUFR



FDS n° : 30230

## FIoul LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

### Informations générales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Le produit solidifié peut obstruer les tuyaux d'évacuation et les égouts. Si nécessaire. Consulter un expert. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

contrôler la propagation du déversement. Contenir et collecter le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir section 13). Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Les déversements importants peuvent être soigneusement recouverts de mousse, le cas échéant, afin de limiter les risques d'incendie.

#### Méthodes de nettoyage

Laisser le produit chaud refroidir naturellement. Collecter le produit déversé avec des moyens appropriés. A l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, matériaux absorbants). Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Nettoyage à l'aide de laveurs haute pression, ou: Laver à l'eau chaude. Porter un équipement de protection respiratoire.

En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité avec les réglementations locales. Transférer le produit récupéré et les autres matériaux dans des réservoirs ou conteneurs appropriés et stocker/éliminer conformément aux règlements applicables.

En cas de déversement dans l'eau.

Produit moins dense que l'eau : En cas de petits épandages sur des eaux fermées, contenir le produit avec des barrières flottantes ou d'autres dispositifs. Collecter le produit déversé par absorption au moyen d'absorbants flottants spécifiques. contrôler la propagation du déversement.

Si possible, les grands déversements dans les eaux du milieu naturel doivent être contenus par des barrières flottantes ou d'autres moyens mécaniques. collecter le produit par écrémage ou d'autres moyens mécaniques appropriés. L'utilisation de dispersants doit être soumise à l'avis d'un expert, et, si nécessaire, approuvée par les autorités locales. Collecter le produit et les autres matériaux récupérés dans des réservoirs ou conteneurs appropriés en vue d'un recyclage ou d'une élimination en toute sécurité.

Le produit qui est plus dense que l'eau va couler au fond, et aucune intervention ne sera généralement possible. Si possible, récupérer le produit et les matériaux contaminés avec des moyens mécaniques, et les stocker/éliminer conformément aux règlements applicables. Dans des situations particulières (à évaluer au cas par cas, en fonction de l'avis des experts et des conditions locales), la réalisation de tranchées en partie basse pour recueillir le produit ou le recouvrement du produit avec du sable peuvent constituer une solution possible.

### 6.4. Référence à d'autres sections

#### Équipement de protection individuelle

Voir section 8 pour plus de détails

#### Traitement des déchets

Voir section 13 pour plus de détails

Version EUFR



FDS n° : 30230

## FIoul LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

### Autres informations

Les mesures recommandées reposent sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit. Cependant, les conditions locales (vent, température de l'air, direction et vitesse de la vague/courant) peuvent avoir une influence importante dans le choix des actions appropriées. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux si nécessaire. Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les mesures à prendre. Envisager l'interruption des alimentations électriques si cette action n'est pas génératrice d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit se sont répandues.

La concentration de H<sub>2</sub>S dans l'espace libre des réservoirs peut atteindre des valeurs dangereuses, en particulier en cas de stockage prolongé. Cette situation est particulièrement pertinente dans le cas d'opérations impliquant une exposition directe aux vapeurs dans le réservoir. Le déversement de petites quantités de produit, en particulier à l'air libre où les vapeurs se dispersent en général rapidement, sont des situations dynamiques, ce qui n'entraîne sans doute pas d'exposition à des concentrations dangereuses.

Étant donné que le H<sub>2</sub>S a une densité supérieure à l'air ambiant, une exception peut concerner la formation de concentrations dangereuses dans des endroits spécifiques, tels que des tranchées, des dépressions ou des espaces confinés. Pour toutes ces circonstances, cependant, les actions appropriées doivent être évaluées au cas par cas.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Recommandations pour une manipulation sans danger

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Du sulfure d'hydrogène peut s'accumuler en surface dans les réservoirs contenant ce produit et peut atteindre des concentrations potentiellement dangereuses. Porter un équipement de protection individuel. Voir section 8.

Prendre des précautions contre l'électricité statique.

Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié (interne ou externe).

Éviter d'éclabousser lors de la manipulation de volumes en vrac du produit liquide chaud. Maintenir la température du produit aussi basse que possible afin de minimiser les dégagements de fumées. Ne jamais contrôler le niveau d'une citerne en s'éclairant avec une flamme nue.

Ne pas fumer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter les vêtements de protection appropriés.

Ne pas utiliser d'air comprimé pour des opérations de remplissage, déchargement ou de manutention.

Version EUFR





FDS n° : 30230

## FIOUL LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

### Mesures d'ordre technique

Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas utiliser d'air comprimé pour des opérations de remplissage, déchargement ou de manutention.  
 Concevoir les installations pour éviter les fuites et les projections de produit chaud.  
 Prendre toute disposition permettant d'éviter les entrées d'eau dans les bacs, citernes, lignes de flexibles...  
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### Prévention des incendies et des explosions

Adapter la température de stockage au niveau le plus bas possible, tout en la maintenant supérieure de 10°C au point d'écoulement, ET NE PAS DEPASSER 70°C.  
 NE JAMAIS chauffer un réservoir ou une citerne si les éléments chauffants ne sont pas largement recouverts (minimum 15cm).  
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception. Ne jamais souder sur une citerne ou des tuyauteries, vides non dégazées.  
 Ne pas réchauffer les pompes ou les conduites avec une flamme nue.

### Mesures d'hygiène

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.  
 Eliminer le maximum par essuyage. En cas de souillure minime de la peau, enlever le produit à l'aide d'huile végétale. On peut également utiliser une huile blanche, de la paraffine tiède ou un savon recommandé à cet effet.  
 N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.  
 Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.  
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Changer les vêtements contaminés en fin de journée de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Les gants doivent être inspectés périodiquement et remplacés en cas d'usure, de perforation ou de contamination. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Version EUFR

FDS n° : 30230

## FIOL LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

<b>Mesures techniques/Conditions de stockage</b>	<p>La configuration des zones de stockage, la conception des réservoirs, les équipements et les procédures d'exploitation doivent être conformes à la législation européenne, nationale ou locale applicable.</p> <p>Avant de pénétrer dans des réservoirs de stockage et avant toute opération dans un espace confiné, contrôler la teneur en oxygène et l'inflammabilité de l'atmosphère. Si la présence de composés sulfurés est suspectée dans le produit, contrôler le teneur en H<sub>2</sub>S de l'atmosphère. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté selon les besoins.</p> <p>Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Avant les opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre. Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol en cas de fuite ou d'écoulement. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Stocker les produits conditionnés (fûts, échantillons, bidons...) dans des locaux bien ventilés, à l'abri de l'humidité, de la chaleur et de toute source potentielle d'inflammation. Les lignes de produit ainsi que les dispositifs de pompage seront calorifugés et pourvus d'un dispositif de réchauffage.</p> <p>Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Stocker séparément des agents oxydants.</p> <p>Ne pas souder, abraser, percer, couper ou incinérer des conteneurs vides, sauf s'ils ont été correctement nettoyés. Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produit combustible.</p> <p>Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.</p>
<b>Matières à éviter</b>	Oxydants forts. Acides forts. Halogènes.
<b>Matériel d'emballage</b>	N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistants aux hydrocarbures aromatiques. résistants à la chaleur. Les matériaux recommandés pour les conteneurs ou revêtements de conteneur : acier doux, acier inoxydable. Certaines matières synthétiques peuvent ne pas convenir pour les conteneurs ou leur revêtement selon les caractéristiques des matières en question et l'utilisation prévue. La compatibilité doit être vérifiée auprès du fabricant.
<b>Information supplémentaire</b>	Veiller au respect de tous les règlements applicables en matière d'installations de manutention et stockage de produits inflammables.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** VLEP sulfure d'hydrogène (UE) = 7 mg/m<sup>3</sup>, 5ppm (8 h), 14 mg/m<sup>3</sup>, 10ppm (Court-terme)

Autres constituants

**Légende** Voir section 16

Version EUFR

FDS n° : 30230

## FIOUL LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

Nom Chimique	Court terme, effets systémiques	Court terme, effets locaux	Long terme, effets systémiques	Long term, local effects
Fuel-oil résiduel 68476-33-5	4700 mg/m <sup>3</sup> /15min (aerosol - inhalation)		0.12 mg/m <sup>3</sup> /8h (aerosol - inhalation)	0.065 mg/kg/8h (dermal)

Nom Chimique	Court terme, effets systémiques	Court terme, effets locaux	Long terme, effets systémiques	Long term, local effects
Fuel-oil résiduel 68476-33-5			0.015 mg/kg/24h (oral)	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

##### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas pénétrer dans les réservoirs de stockage vides, avant que ne soient réalisées les mesures d'oxygène disponible. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

#### Équipement de protection individuelle

##### Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.  
Utiliser des équipements de protection individuels propres et en bon état.

##### Protection respiratoire

Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage.

L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Maintenir une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

En cas d'urgence (exposition accidentelle) ou pour des travaux exceptionnels de courte durée dans des atmosphères polluées par le produit, il est nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire.

Un équipement de protection respiratoire approuvé doit être utilisé dans les endroits où du sulfure d'hydrogène est susceptible de s'accumuler : masque complet avec cartouche/filtre de type "B" (gris pour les vapeurs inorganiques, y compris le H<sub>2</sub>S) ou appareil respiratoire autonome isolant (ARI).

##### Protection des yeux

Casque de protection avec un protège nuque. Lunettes de sécurité à protection intégrale. ou. Écran facial.

##### Protection de la peau et du corps

Porter des combinaisons jetables à usage unique. Imperméable aux hydrocarbures. Chaussures ou bottes de sécurité. Bottes en caoutchouc ou en plastique. Combinaison (avec le pantalon à l'extérieur des bottes).

Version EUFR



FDS n° : 30230

## FIoul LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

### Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures. Caoutchouc nitrile. Gants en néoprène.  
Port de gants appropriés conformes à la norme EN374.  
Gants anti-chaleur pour le produit liquéfié (EN 407, niveau 1).

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Informations générales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>		visqueux	
<b>Couleur</b>		brun vert foncé ou brun foncé noir	
<b>État physique @20°C</b>		visqueux	
<b>Odeur</b>		type hydrocarbure	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques</b>	<b>Méthode</b>
<b>pH</b>		Non applicable	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	<b>160 - 750 °C</b> 320 - 1382 °F	@ possible > 750 °C	EN 15199 EN 15199
<b>Point d'éclair</b>	<b>&gt; 70 °C</b> > 158 °F		ISO 2719 ISO 2719.
<b>Taux d'évaporation</b>		Pas d'information disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>			
supérieure	5 %		
inférieure	0.5 %		
<b>Pression de vapeur</b>	< 1 kPa @ 150 °C		EN 13016-1
<b>Pression de vapeur</b>			
<b>Densité de vapeur</b>	> 5		
<b>Masse volumique</b>	920 - 1060 kg/m <sup>3</sup>	@ 15 °C	ISO 12185
<b>Hydrosolubilité</b>		Non applicable	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		Soluble dans un grand nombre de solvants organiques usuels	
<b>logPow</b>		Pas d'information disponible	
<b>Température d'autoignition</b>	<b>&gt; 250 °C</b> > 482 °F		DIN 51794 DIN 51794
<b>Viscosité, cinématique</b>	6 - 40 mm <sup>2</sup> /s	@ 100 °C	ISO 3104
<b>Viscosité, dynamique</b>			

Version EUFR



FDS n° : 30230

## FIoul LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

<b>Propriétés explosives</b>	Non considéré comme explosif sur la base de la teneur en oxygène et de la structure chimique	
<b>Propriétés oxydantes</b>	D'après la structure chimique des constituants, ce produit n'est pas considéré comme ayant des propriétés oxydantes	
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune dans les conditions normales d'utilisation	

### 9.2. Autres informations

<b>Point de fluage</b>		
<b>Point d'écoulement</b>	< 45 °C	ISO 3016

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

<b>Informations générales</b>	Pas d'information disponible.
-------------------------------	-------------------------------

### 10.2. Stabilité chimique

<b>Stabilité</b>	Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.
------------------	---

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Réactions dangereuses</b>	Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
------------------------------	--

### 10.4. Conditions à éviter

<b>Conditions à éviter</b>	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
----------------------------	---

### 10.5. Matières incompatibles

<b>Matières à éviter</b>	Oxydants forts. Acides forts. Halogènes.
--------------------------	--

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun dans les conditions normales d'utilisation.
--	---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Version EUFR



FDS n° : 30230

## FIoul LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

### Toxicité aiguë Effets locaux, Informations sur le produit

#### Informations générales

La toxicité aiguë a été correctement caractérisée dans un grand nombre de recherches réalisées conformément aux BPL suite à une exposition orale, cutanée ou par inhalation. La classification est basée sur les résultats d'une étude de toxicité aiguë par inhalation.

#### Contact avec la peau

Des échantillons de la substance ont été testés dans des études d'irritation cutanée. Il n'y avait pas de signe de corrosion cutanée. Cette substance ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation. Risque de brûlure (si produit chaud).

#### Contact avec les yeux

Aucun des échantillons testés n'a provoqué autre chose qu'une rougeur et un gonflement minimaux, rapidement disparus. Cette substance ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation. Risque de brûlure (si produit chaud).

#### Inhalation

L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire. Provoque des maux de tête, de la somnolence ou d'autres lésions du système nerveux central. Risque d'intoxication sulfhydrique (H<sub>2</sub>S).

#### Ingestion

Peu ou pas de symptômes prévisibles. Au pire, des nausées et de la diarrhée peuvent survenir.

### Toxicité aiguë Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Fuel-oil résiduel	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 401)	LD50 > 2000 mg/kg bw (rabbit - OECD 434)	CL50 (4h) 4.1 mg/l (males) 4.3 mg/l (females) (aerosol - rat)

### Sensibilisation

#### Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée indiquant que la substance présente un potentiel de sensibilisation respiratoire et cutanée.

### Effets spécifiques

#### Cancérogénicité

Des résultats positifs obtenus à partir d'études de cancérogénèse par badigeonnage de la peau de souris et d'études de type initiation/promotion, indiquent que ces composants sont cancérogènes.

Nom Chimique	Union Européenne
Fuel-oil résiduel 68476-33-5	Carc. 1B (H350)

#### Mutagénicité

Le potentiel mutagène de la substance a été largement étudié dans une série d'études in vivo et in-vitro. La majorité des études n'ont montré aucun signe d'activité mutagène.

Version EUFR



FDS n° : 30230

## FIOUL LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Les éléments de preuve issus d'études de mutagénicité réalisées in vivo et in vitro indiquent que cette substance ne répond pas aux critères de classification de la réglementation.

### Toxicité pour la reproduction Toxicité pour le développement

Ces composants ne ciblent pas spécifiquement l'appareil génital du rat mâle et femelle. Les données disponibles indiquent que ces composés provoquent des effets adverses sur le développement du fœtus.

### Toxicité par administration répétée

#### Effets sur les organes-cibles (STOT)

**Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Les études d'exposition aiguë ne montrent aucun signe de toxicité systémique.

**Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Il a été observé que ces composés, après une exposition cutanée répétée, ont un potentiel à causer des altérations systémiques .

### Autres informations

#### Autres informations

Non concerné.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Informations sur le produit

#### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Fuel-oil résiduel 68476-33-5	EL50 (72h) 0.75 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - QSAR Petrotox)	EL50 (48h) 2 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96h) 79 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	

#### Toxicité chronique pour le milieu aquatique Informations sur le produit

#### Toxicité chronique pour le milieu aquatique Informations sur les composants

Version EUFR



FDS n° : 30230

## FIoul LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Fuel-oil résiduel 68476-33-5		NOEL (21d) 0.27 mg/l (Daphnia magna - QSAR Petrotox)	NOEL (14/28d) 0.1 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	

### Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Informations générales

La substance est une UVCB. Les tests standard ne sont pas appropriés pour ce paramètre.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Informations sur le produit

La substance est une UVCB. Les tests standard ne sont pas appropriés pour ce paramètre.

#### logPow

Pas d'information disponible

#### Informations sur les composants

Pas d'information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité				
Méthode	Compartiment	Résultat	(%)	Remarques
Répartition dans le milieu en pourcentage (calcul selon la méthode Mackay, niveau III)	Sol		67.81	
Répartition dans le milieu en pourcentage (calcul selon la méthode Mackay, niveau III)	Sédiment		27.63	
Répartition dans le milieu en pourcentage (calcul selon la méthode Mackay, niveau III)	Air		4.55	
Répartition dans le milieu en pourcentage (calcul selon la méthode Mackay, niveau III)	Eau		0.01	

#### Sol

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.

#### Air

Il y a peu de pertes par évaporation.

#### Eau

Le produit flotte ou se dépose en fonction de sa densité.

Version EUFR





FDS n° : 30230

## FIOUL LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Évaluation PBT et vPvB** La concentration d'antracène dans cette substance n'excède pas 0,1% (CONCAWE 2010). Aucune autre structure d'hydrocarbure représentatif ne répond aux critères PBT/vPvB. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).

### 12.6. Autres effets néfastes

**Informations générales** Pas d'information disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée.

**Emballages contaminés** Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

**No de déchet suivant le CED** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application, Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID

<b>UN/ID No</b>	UN3256
<b>Désignation officielle de transport</b>	Elevated temperature liquid, flammable, n.o.s. (heavy fuel oil)
<b>Désignation officielle de transport</b>	LIQUIDE TRANSPORTE A CHAUD, INFLAMMABLE, N.S.A.
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Étiquettes ADR/RID</b>	3
<b>Danger pour l'environnement.</b>	oui
<b>Code de classification</b>	F2
<b>Dispositions spéciales</b>	274, 560
<b>Code de restriction en tunnels (D/E)</b>	
<b>Numéro d'identification du danger</b>	30
<b>Description</b>	UN3256, ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S. (heavy fuel oil), 3, PG III, (D/E)

Version EUFR



FDS n° : 30230

## FIoul LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

<b>Quantités exceptées</b>	E0
<b>Quantité limitée</b>	LQ0

### IMDG/IMO

<b>UN/ID No</b>	UN3256
<b>Désignation officielle de transport</b>	Elevated temperature liquid, flammable, n.o.s. (heavy fuel oil)
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	Polluant marin
<b>No EMS</b>	F-E, S-D
<b>Description</b>	UN3256, ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S., 3, PG III
<b>Quantités exceptées</b>	E0
<b>Quantité limitée</b>	0

### ICAO/IATA

Interdit au transport

### ADN

<b>UN/ID No</b>	UN3256
<b>Désignation officielle de transport</b>	Elevated temperature liquid, flammable, n.o.s. (heavy fuel oil)
<b>Désignation officielle de transport</b>	LIQUIDE TRANSPORTE A CHAUD, INFLAMMABLE, N.S.A.
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Etiquettes de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Danger pour l'environnement.</b>	oui
<b>Code de classification</b>	F2
<b>Dispositions spéciales</b>	274, 560
<b>Description</b>	UN3256, ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S. (heavy fuel oil), 3, PG III
<b>Quantités exceptées</b>	E0
<b>Quantité limitée</b>	LQ0
<b>Ventilation</b>	VE01

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Version EUFR



FDS n° : 30230

## FIoul LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

### REACH

Cette substance a été enregistrée conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

### Inventaires Internationaux

<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>DSL</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>IECSC</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	-
<b>PICCS</b>	-
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)
<b>NZIoC</b>	Est conforme à (aux)

#### Légende

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

**TSCA** - United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory

**DSL/NDL** - Canadian Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List

**ENCS** - Japan Existing and New Chemical Substances

**IECSC** - China Inventory of Existing Chemical Substances

**KECL** - Korean Existing and Evaluated Chemical Substances

**PICCS** - Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

**AICS** - Australian Inventory of Chemical Substances

**NZIoC** - New Zealand Inventory of Chemicals

### Information supplémentaire

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

#### 15.3. Information sur les législations nationales

##### France

- Arrêté du 1er juillet 2004 fixant les règles techniques et de sécurité applicables au stockage de produits pétroliers dans les lieux non visés par la législation des installations classées ni la réglementation des établissements recevant du public.
- ICPE : rubrique 1430D
- Dans le cas exceptionnel d'un réchauffage pour stockage de courte durée, au delà du point éclair, les fiouls lourds sont assimilés à des liquides inflammables de 1ère catégorie.
- 
- Code du Travail
- Art. R.4412-59 à R.4412-93 (CMR)

Maladies Professionnelles

Non concerné

Version EUFR



FDS n° : 30230

## FIoul LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

### 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R45 - Peut provoquer le cancer

R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

R20 - Nocif par inhalation

R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R48/21 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H350 - Peut provoquer le cancer par contact cutané

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H332 - Nocif par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par contact cutané

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Abbreviations, acronymes

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

bw = body weight = poids corporel

bw/day = bodyweight per day = poids corporel par jour

#### Légende Section 8

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

#### Date de révision:

2011-04-14

#### Révision

sections de la FDS mises-à-jour. 1. 2. 3. 15.

#### Information supplémentaire

Note H : La classification et l'étiquette mentionnées pour cette substance s'appliquent uniquement à la ou aux propriétés dangereuses indiquées par la ou les mentions de danger en liaison avec la classification de danger mentionnée. Les exigences de l'article 4 du règlement (CE) no 1272/2008 visant les fournisseurs de cette substance s'appliquent à toutes les autres classes, différenciations et catégories de danger. L'étiquette définitive est conforme aux exigences énoncées à l'annexe I, section 1.2, du règlement (CE) no 1272/2008

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**



FDS n° : 30230

## FIoul LOURD TBTS

Date de révision: 2011-04-14

Version 6

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

Version EUFR